REALISER UN PLAN DE FACADE

Pourquoi dois-je fournir un plan de façade ?

Le plan de façade est une représentation de l'aspect extérieur de chaque façade d'une construction.

Il permet de vérifier que le projet respecte la réglementation applicable (règlement propre à la commune, périmètre des Monuments historiques,…).

Comment réaliser un plan de façade ?

Le plan de façade est une **représentation graphique**.

Il est recommandé d'utiliser une échelle 1/100ème **(1 centimètre sur le plan = 1 mètre au réel)** pour les plans de façades.

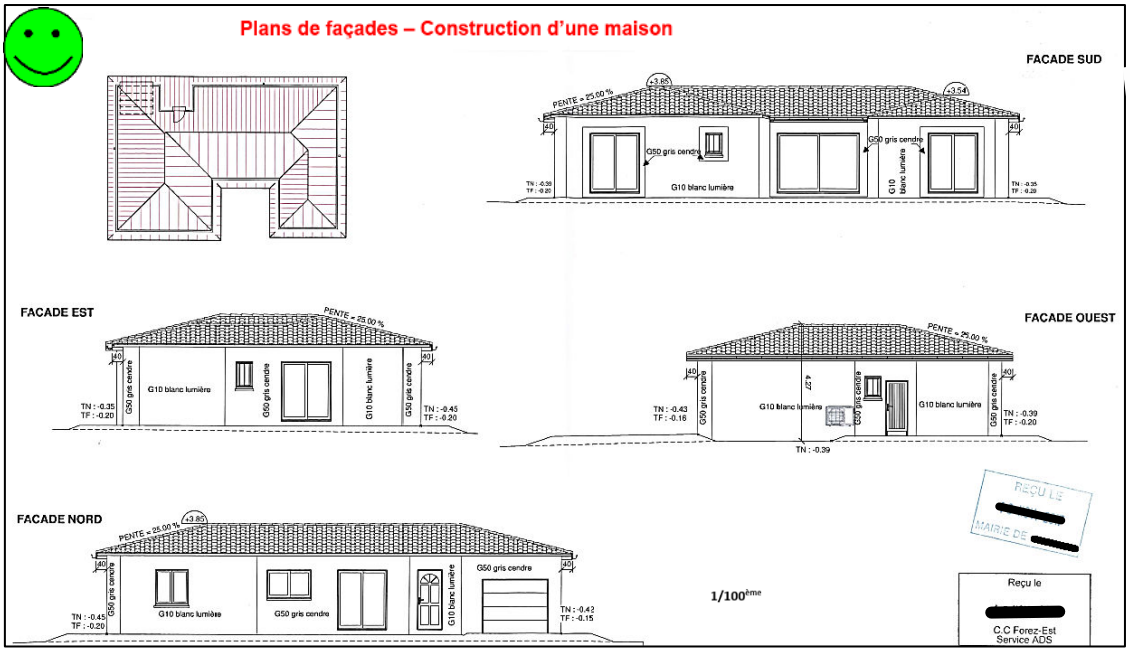

Le plan des façades et des toitures est une pièce obligatoire pour toutes les demandes de permis de construire et pour tous les projets susceptibles d'affecter les façades ou toitures existantes (panneaux solaires, changement de menuiseries,…)

Plan de façade à proscrire !!

- ☑ Pas d'échelle
- ☑ Façade partiellement représentée
- ☑ Une photographie n'est pas un plan

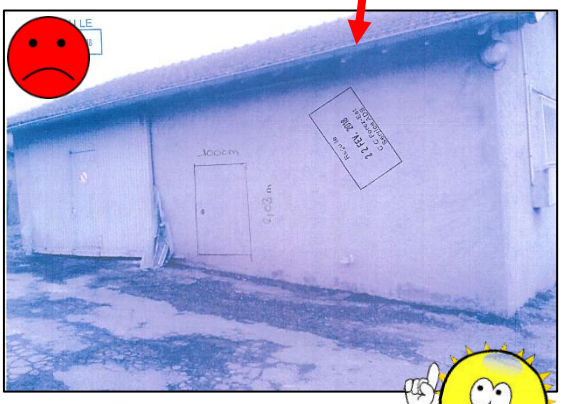

Quelles sont les informations à indiquer sur le plan de façade ?

- ☑ L'échelle
- ☑ Les cotations (hauteur, largeur, pente de toiture)
- ☑ La description des matériaux et des couleurs (enduit, tuiles,…)

Chaque façade doit être représentée dans sa globalité

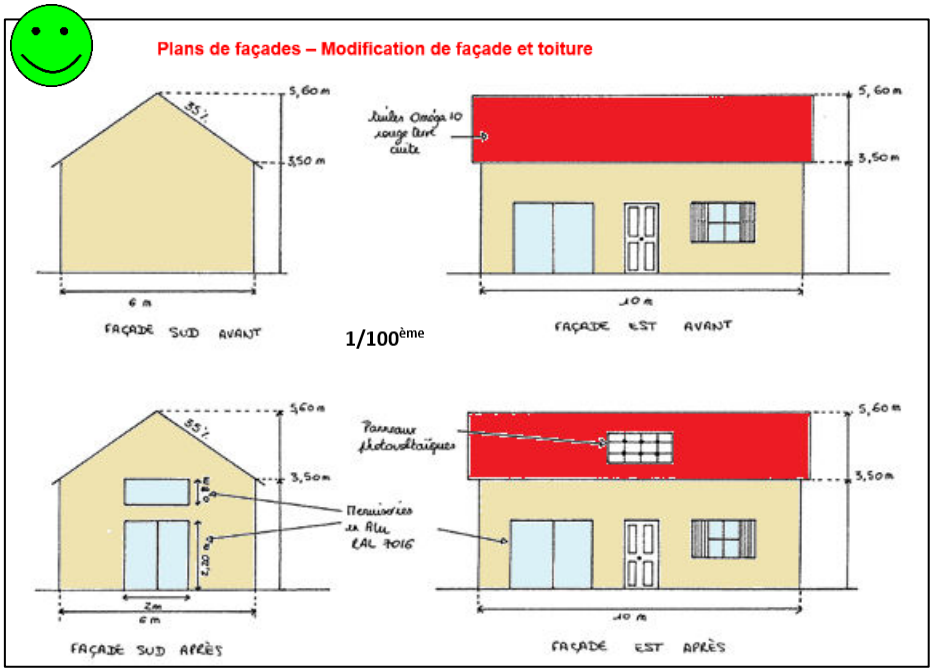

✓ Le plan de façade peut être fourni en couleur.

✓ Si votre projet porte sur une modification de façade ou de toiture, préférez un plan AVANT/APRES pour une meilleure lisibilité.

Service « Instruction des autorisations d'urbanisme »
Communauté de communes de Forez-Est
6 Place Paul Larue - 42110 FEURS

www.forez-est.fr